

Les syndicats en Irlande

Autor(en): **Brügel, J.-W.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **47 (1955)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384930>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dans le domaine de l'énergie nucléaire, doit être orientée exclusivement dans le sens des applications pacifiques. »

Voilà donc l'essentiel de ce qui a été fait à Vienne.

L'essentiel?

Ce qui l'est peut-être davantage, c'est la prise de contact entre militants syndicalistes de divers pays, l'échange de renseignements sur les expériences faites, les mouvements en cours, et surtout les liens d'amitié qui se créent et qui donnent une cohésion sans pareille au syndicalisme international.

Les syndicats en Irlande

Par J.-W. Brügel, Londres

Tous les pays libres d'Europe sont représentés au sein de la Confédération internationale des syndicats libres, à l'exception de deux : la Turquie et l'Irlande. L'adhésion du premier de ces pays n'est plus qu'une question de temps. Il ne semble pas qu'il en aille de même pour l'Irlande, bien qu'elle possède depuis des dizaines d'années des organisations qui méritent pleinement la qualification de syndicats libres. Mais il ne paraît pas possible, pour des raisons politiques essentiellement, de surmonter les conséquences de la scission de l'Irlande, qui fait peser une très lourde hypothèque sur la « verte Erin ».

La situation du syndicalisme irlandais reflète exactement les problèmes qu'un difficile passé a laissé en héritage à la nation irlandaise. Le nationalisme et les conflits d'ordre confessionnel rendent difficile la solution des questions sociales. Après une lutte longue et sanglante, l'Irlande a conquis sa liberté. C'est aujourd'hui une république indépendante, qui a rompu tous les liens avec la Grande-Bretagne — du moins théoriquement. La réalité est un peu différente. Les deux îles ont besoin l'une de l'autre. L'Irlande est surpeuplée et ne peut pas nourrir toute sa population (on compte plus d'Irlandais aux Etats-Unis que dans la mère patrie; inversement, l'économie britannique a besoin des centaines de milliers d'Irlandais qui entrent librement en Angleterre. Au moment où cette dernière a reconnu l'indépendance de l'Eire et où les Irlandais sont devenus *eo ipso* des « étrangers », le Parlement britannique ne leur a pas retiré le droit de vote. Des intérêts aussi complémentaires seraient donc de nature à faire oublier rapidement un passé souvent dramatique s'il n'y avait pas l'*Irlande du Nord*.

La République irlandaise ou Eire compte 3 millions d'habitants, catholiques dans leur immense majorité. Ils parlent anglais, mais s'emploient à ressusciter le gaélique, la langue ancestrale de l'île. Elle est gouvernée par un régime clérical et nationaliste qui s'ap-

plique à maintenir ouvertes les anciennes blessures afin de détourner l'attention de la population des problèmes économiques et sociaux qu'il n'a pas pu résoudre jusqu'à maintenant. La division de l'île (« partition ») domine toutes les autres préoccupations. L'Irlande du Nord (Ulster) a 1,4 million d'habitants, pour la plupart des protestants de souche écossaise; ils ont toutes les raisons de maintenir les liens politiques et économiques qui les rattachent à la Grande-Bretagne. L'Ulster est beaucoup plus fortement industrialisé que l'Eire. Une fusion du Nord et du Sud, d'une province économiquement évoluée et d'une région encore essentiellement agricole, économiquement sous-développée à maints égards, ne serait pas une affaire avantageuse pour le Nord. Ajoutons que l'Ulster est gouverné par un régime conservateur, ce qui est peu fait pour atténuer les oppositions et préparer la voie à une collaboration plus confiante entre les deux parties de l'île. Le Gouvernement de Dublin ne reconnaît d'ailleurs pas l'indépendance de l'Irlande du Nord, des « six comtés rebelles occupés arbitrairement par l'armée britannique ». Mais, en fait, les deux gouvernements coopèrent; dernièrement, ils ont nationalisé en commun le réseau ferroviaire de l'île. Il n'en reste pas moins que dans l'ensemble — et des deux côtés de la barricade — personne ne se hasarde à affirmer la nécessité d'une collaboration loyale et systématique.

Trop souvent, la « partition » fouette les passions, des passions qui sont gravement préjudiciables au mouvement ouvrier et à la solution des problèmes sociaux. Le Parti ouvrier de l'Ulster, bien qu'indépendant, coopère étroitement avec le Parti travailliste britannique. Tout opposé qu'il soit à la restauration de l'unité irlandaise, il n'en a pas moins perdu, au profit des conservateurs, la majorité qu'il détenait au sein du Parlement de l'Ulster. Les conservateurs n'ont pas eu de peine à pratiquer une surenchère nationaliste. En revanche, le Nord a délégué au Parlement de Londres un travailliste qui est un partisan passionné du rétablissement de l'unité. Il appartient au Parti ouvrier de l'Eire, qui repousse toute collaboration avec un Parti travailliste non irlandais (mais en Irlande seulement!). Cette accumulation de paradoxes donne une idée — une faible idée — de la complexité de la situation.

Elle est même plus compliquée encore sur le plan syndical. L'Irish Trade Union Congress (I. T. U. C.) ou Union syndicale irlandaise est la plus forte des deux centrales de l'île. Elle compte 300 000 membres. Comme son nom l'indique, sa structure s'inspire de celle du T. U. C. britannique. Un tiers de ses membres (pour la plupart dans le Nord) appartiennent à la Fédération britannique des travailleurs des transports, qui organise comme on sait des salariés des professions les plus diverses. Le gouvernement clérical de l'Eire profite naturellement de cette situation (état de dépendance à l'égard de l'« étranger ») pour refuser de reconnaître l'Union syn-

dicale irlandaise. Le Gouvernement de l'Ulster en fait autant à l'égard de la « branche Nord » de l'I. T. U. C... parce qu'elle est rattachée à une centrale qui a son siège « à l'étranger », c'est-à-dire à Dublin! Quant à la seconde des centrales, le Congress of Irish Unions (C. I. U.), elle compte 170 000 membres, dont un certain nombre en Ulster. En revanche, toutes les fédérations affiliées ont leur siège en Irlande du Sud. 130 000 membres de la C. I. U. sont rattachés à la Fédération irlandaise des travailleurs des transports, qui, comme l'organisation britannique correspondante, groupe des travailleurs des professions les plus diverses. Il existe encore un certain nombre de petits syndicats qui ne sont affiliés à aucune des deux centrales. Ces dernières groupent nombre de petits syndicats qui auraient fusionné depuis longtemps si des raisons politiques ne s'y opposaient pas. On ne compte pas moins de 25 organisations de cheminots pour un pays qui a moins d'habitants que la Suisse et dont le réseau ferroviaire est infiniment moins développé. Rien ne reflète mieux ce que cette situation a d'absurde et de tragique à la fois. Elle l'est d'autant plus qu'il s'agit d'organisations qui méritent pleinement la qualification de syndicats et qui s'emploient sérieusement à promouvoir les intérêts de leurs membres.

Certes, il arrive que les syndicats de toute tendance agissent en commun. Mais c'est l'exception. Il est évident que les travailleurs font en fin de compte les frais de ce morcellement du mouvement syndical et de tensions politiques artificiellement entretenues. De manière générale, la C. I. U. refuse de faire front commun avec des fédérations qui ont leur siège hors de l'Eire, ce qui complique extrêmement les pourparlers avec les employeurs, tout en affaiblissant évidemment les positions syndicales.

La solution la plus rationnelle consisterait, semble-t-il, à engager les fédérations britanniques à renoncer à toute activité en Irlande du Sud, puis à constituer deux nouvelles centrales syndicales qui organiseraient, l'une, les travailleurs de l'Eire, l'autre, ceux de l'Ulster. Mais, en fait, ce n'est pas réalisable. Certes, les organisations britanniques seraient prêtes à céder leurs membres du Sud à des syndicats irlandais (les cheminots l'ont fait l'an dernier). Mais les membres de maintes fédérations s'opposeraient à cette « cession » parce que, si antibritanniques qu'ils soient, ils ne veulent pas renoncer aux avantages que leur vaut une organisation syndicale forte. Le temps résoudra le problème. En effet, les travailleurs de la jeune génération s'affilient presque exclusivement à des syndicats irlandais. Mais, inversement, on ne peut espérer engager les leaders syndicaux irlandais à renoncer à organiser les travailleurs de l'Ulster, parce que cela équivaldrait, à leurs yeux, à reconnaître la division de l'île. Les nationalistes se refusent à admettre que, dans la pratique, le Gouvernement de Dublin et les syndicats irlandais reconnaissent de facto cet état de choses. Sur les 320 000 syndiqués que

l'on compte en Irlande du Sud, 50 000 à peine sont membres de fédérations qui ont leur siège à Londres. Dans l'Ulster, en revanche, 90% des travailleurs syndiqués sont rattachés à des organisations affiliées à la C. G. T. britannique (encore qu'une partie appréciable d'entre eux soient membres des deux centrales qui ont leur siège à Dublin!).

Ainsi donc, le mouvement syndical irlandais, dont les effectifs ne sont nullement négligeables par rapport à l'ensemble de la population et au degré d'industrialisation, est victime d'un lourd passé, de préjugés, de passions artificiellement entretenues, d'une situation en un mot qui est en réalité plus complexe encore que celle que nous avons tenté d'esquisser ici, d'une situation où une chatte qui ne serait pas irlandaise aurait de la peine à retrouver ses petits! Ajoutons encore que, tandis que certaines fédérations sont liées avec le Parti ouvrier irlandais (opposé à la « partition »), d'autres soutiennent le Parti ouvrier de l'Ulster (partisan de la « partition »), alors que d'autres observent la neutralité sur le plan politique. Les travailleurs qui sont affiliés à des fédérations britanniques qui ont leur siège à Londres sont indirectement membres de la C. I. S. L. Parallèlement, diverses fédérations irlandaises adhèrent à des fédérations professionnelles internationales rattachées à la C. I. S. L. On conviendra que la situation syndicale irlandaise et la logique cartésienne sont deux choses assez incompatibles.

Le mouvement syndical au Canada

Par *P. Stamford*, Londres

Les deux grandes centrales américaines A. F. L. et C. I. O. ayant fait un pas décisif vers la fusion, les syndicats canadiens se préparent à suivre leur exemple. Au Canada également, deux puissantes organisations syndicales libres, le T. L. C. (Congrès des métiers et du travail) et le C. C. L. (Congrès canadien du travail) défendent parallèlement les intérêts des travailleurs. Toutes deux entretiennent des relations très étroites avec les centrales américaines, de sorte que la réalisation de l'unité ne saurait être différée longtemps encore. (Cette fusion est chose faite maintenant. — Réd.) Maints des problèmes qu'elle pose sont sensiblement les mêmes qu'aux Etats-Unis, alors que d'autres sont spécifiquement canadiens.

Comme le pays lui-même, le mouvement syndical canadien est encore en plein développement. Les deux organisations précitées groupent la plus grande partie des travailleurs syndiqués. Le Congrès des métiers et du travail (T. L. C.) compte 600 000 membres, répartis entre 86 fédérations, de caractère professionnel avant tout. Elles groupent essentiellement des travailleurs qualifiés (menuisiers,